



CAP INGELEC

FICHE VISA

Bouygues Immobilier

Caserne Colbert - Reims - Reconversion de l'aile sud en résidence de tourisme

Fiche VISA n°N° PB 02

Date : 09/12/2013

Référence : I-TB11315-71

Etabli par : Mathieu LANGRENÉ

Destinataire : **M.JOSSE (Hervé Thermique)** Email : guillaume.JOSSE@herve-thermique.com

Copies à : M. WAXIN (BI) Email : l.waxin@bouygues-immobilier.com
M. URBAIN (CAP) p.urbain@capingelec.com
M. LAUZANNE (Ph-Ch DUBOIS) duboisetassocies@wanadoo.fr

Lot 20 – PLOMBERIE - SANITAIRES

N°	Documents / Observations	Avis
5	<u>NDC 01 – Ind B – Note de calculs plomberie</u> NCP1 - ind 0 – les ballons ECS ne doivent pas être ajoutés aux appareils sanitaires dans le calcul du débit brut. NCP2 – ind 0 – A modifier avec la mise à jour de la NCP1 NCP3 – ind 0 – A modifier avec la mise à jour de la NCP1 NCP4 – ind 0 – A modifier avec la mise à jour de la NCP1 La NCP 08 correspondait à un calcul d'EU dans l'indice A. Le numéro de NCP du surpresseur doit être modifié. Remettre les NCP 05 à 08 correspondant aux réseaux d'évacuation	S
	<u>RAPPEL DES DOCUMENTS NE DISPOSANT PAS D'AVIS FAVORABLE</u>	
1	<u>FT 01 – ind 0 – Urinoir – WC hommes locaux communs</u> Préciser la robinetterie associée	S
2	<u>FT 02 – ind 0 – Vasque à encastrer par le dessus – WC hommes et femmes locaux communs</u> Préciser la robinetterie associée	S
3	<u>FT 03 – ind 0 – Lave mains d'angle – WC PMR locaux communs</u> Préciser la robinetterie associée	S

VISA (suite)

N°	Documents / Observations	Avis
4	<u>FT 04 – ind 0 – Chauffe-eau électrique</u> L'emplacement des chauffe-eau des chambres est à rectifier	FR
6	<u>Plan PB01 – ind C – Plomberie dallage</u> Favorable techniquement, sous réserves de la réalisation d'une synthèse avec les autres lots techniques	FR
7	<u>Plan PB02 – ind C – Plomberie RDC</u> Les compteurs d'eau individuels doivent être placés à l'horizontale (Reims Métropole) Justifier par calcul de la présence de bras morts d'une capacité supérieure à 3 litres sur les réseaux ECS Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser, notamment dans les gaines techniques	S
8	<u>Plan PB03 – ind C – Plomberie R+1</u> Les compteurs d'eau individuels doivent être placés à l'horizontale (Reims Métropole) Justifier par calcul de la présence de bras morts d'une capacité supérieure à 3 litres sur les réseaux ECS Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser, notamment dans les gaines techniques	S
9	<u>Plan PB04 – ind C – Plomberie R+2</u> Les compteurs d'eau individuels doivent être placés à l'horizontale (Reims Métropole) Justifier par calcul de la présence de bras morts d'une capacité supérieure à 3 litres sur les réseaux ECS Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser, notamment dans les gaines techniques	S
10	<u>Plan PB05 – ind C – Plomberie R+3</u> Les compteurs d'eau individuels doivent être placés à l'horizontale (Reims Métropole) Justifier par calcul de la présence de bras morts d'une capacité supérieure à 3 litres sur les réseaux ECS Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser, notamment dans les gaines techniques	S
11	<u>Plan PB06 – ind C – Plomberie R+3 Mezzanine</u> Favorable, sous réserve de l'accord de la mise en place sous encoffrement des réseaux d'évacuation venant du R+4	S
12	<u>Plan PB07 – ind C – Plomberie R+4</u> Les compteurs d'eau individuels doivent être placés à l'horizontale (Reims Métropole) Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser, notamment dans les gaines techniques	S
13	<u>Plan PB08 – ind C – Plomberie R+4</u> Vérifier si les rampants des combles sont isolés. Synthèse avec les autres lots techniques à réaliser.	S

Avis : **F** : Favorable - **S** : Suspendu - **D** : Défavorable - **SO** : Sans Objet - **FR** : Favorable avec Réserves